

## LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 12 février 2026



Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/02/2026

*douze février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX*

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Michel DUPUY

**Secrétaire de séance:** Pierre BONNEFILLE

### Objet: Convention de fourniture d'eau potable entre Chanac et les Salelles - DE\_2026\_009

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE\_2024\_016 du 1er février 2024 définissant le projet d'interconnexion sur le réseau du Villard (commune de Chanac) pour la sécurisation en eau potable des Salelles,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de fourniture d'eau potable entre la commune de Chanac et la commune des Salelles,

Madame le Maire présente au Conseil la convention de fourniture d'eau potable entre la commune de Chanac et la commune des Salelles pour l'alimentation de l'UDI des Salelles ci-annexée.

Le conseil, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention la convention de fourniture d'eau potable entre la commune de Chanac et la commune des Salelles pour l'alimentation de l'UDI des Salelles.

#### Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE

Le président de séance

Suzanne BADAROUX

